

REFORME DU CODE DU TRAVAIL

« Un retour au 19ème siècle »

Rassemblements et manifestations le 9 mars à :
11h30 place Mitterrand à Cahors
14h30 devant la sous Préfecture de Figeac



Le projet de réforme du Code du Travail porté par la Ministre Myriam El Khomri dont le MEDEF avait rêvé, est une attaque sans précédent contre le monde du travail et les droits des salariés.

En effet, il vise, entre autre, à inverser la hiérarchie des normes pour que l'accord d'entreprise prédomine tant sur le Code du travail que sur les Conventions Collectives.

Pourquoi ce projet est-il dangereux ?

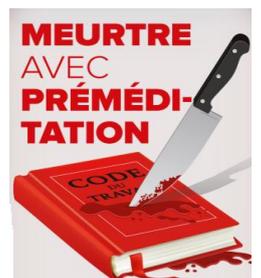
Actuellement, la « hiérarchie des normes » signifie que les droits du salarié partent du Code du Travail pour aller jusqu'au contrat de

travail en passant par des conventions et des accords :

**Code du travail → Accords de Branche → Conventions Collectives → Accords d'Entreprise
contrat de travail.**

La particularité est que chaque négociation ou accord ne peut-être que plus favorable au salarié (une Convention améliore le Code du Travail, un Accord d'Entreprise améliore une convention etc...).

Vouloir inverser cette hiérarchie pour privilégier l'accord d'entreprise est donc lourd de conséquence puisque **c'est la condamnation à mort du Code du Travail !** Faire croire que ces accords reflèteront les souhaits de la majorité des salariés est une fumisterie : En effet, un syndicat ayant recueilli 30 % des voix aux élections professionnelles pourra, par voie référendaire, faire valider un accord pourtant moins favorable que la Loi !



Mais ce n'est pas tout ...

◆ Sur la durée du travail :

Exit les 35 heures.... Cette réforme, si elle était adoptée, permettrait aux entreprises de faire travailler les salariés jusqu'à 12 heures par jour (contre 10 aujourd'hui) et même jusqu'à 60 heures par semaine par accord. Et les PME pourront imposer des « forfaits jours » à leurs salariés, avec remise en cause des 11 heures de repos entre 2 prises de poste....

Le travail pourra être organisé par accord sur une période allant jusqu'à 3 ans en ne payant les heures supplémentaires qu'à la fin, et dans les petites entreprises elles pourront être payées au bout de 16 semaines sur simple décision du patron.

◆ **Sur les salaires :**

Les majorations des heures supplémentaires pourront descendre à 10% par accord d'entreprise et les temps d'astreinte hors intervention décomptés en temps de repos.....



En prime, le projet de loi satisfait plusieurs revendications patronales :

- ★ La modification forcée du contrat de travail en cas d'accord de « compétitivité » baissant les salaires et/ou augmentant le temps de travail, et le licenciement pour motif personnel en cas de refus du salarié-e ;
- ★ En pratique, un employeur pourra, pour de prétendues difficultés économiques qu'il n'aura d'ailleurs même plus à justifier, **imposer une baisse de salaire**. Et le refus du salarié pourra aboutir à son licenciement disciplinaire et non plus pour motifs économiques.
- ★ Une nouvelle réforme de la médecine du travail qui éloigne encore les salariés des médecins du travail

◆ **Sur les licenciements :**

Face à ces attaques, si le salarié licencié entendait faire valoir ses droits devant le Conseil des Prud'hommes, **ce projet a tout prévu** : Les indemnités ne seront plus soumises à l'appréciation souveraine du Juge mais plafonnées par la Loi à des niveaux particulièrement bas, véritable incitation à licencier sans respecter la loi. Pour certains salariés (moins de cinq ans d'ancienneté), le plafond correspond au plancher actuel !
Tout ceci n'est qu'un aperçu de ce que nous a concocté le gouvernement.

Si la loi El Khomri passe, c'est la porte ouverte à la destruction de tous les statuts de la fonction publique et des entreprises publiques.



Pour la CGT :

- | | |
|--|--------------------|
| ✓ Faciliter les licenciements et insécuriser les salariés | C'EST NON ! |
| ✓ Un code du travail renforçant la protection et les droits des salariés | C'EST OUI ! |
| ✓ Renforcer la flexibilité, mettre en cause la hiérarchie des normes | C'EST NON ! |
| ✓ Diminuer la durée du travail et augmenter les salaires | C'EST OUI ! |

Les organisations de jeunesse, étudiant-e-s et lycéen-ne-s disent NON au projet de loi Travail et appellent à se mobiliser.

**PROJET NI AMENDABLE, NI NEGOCIABLE, NOUS VOULONS SON RETRAIT.
RASSEMBLEMENTS LE 9 MARS 2016:**

Rassemblements et manifestations à partir de :
11h30 place Mitterrand à Cahors
14h30 devant la sous Préfecture de Figeac

**MOBILISONS-NOUS POUR PREPARER LA GRANDE JOURNEE
DE GREVES ET DE MANIFESTATIONS DU 31 MARS**